



Réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019

- Président : M. Francis VIDRY

### RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

### DIMANCHE 7 AVRIL

- **Match D1, Poule Unique, à 15h**

Chazelles Fc contre Roanne Parc

**Délégué à la charge de la Commission de Prévention : Patrick GADEYNE**

- **Match D2, à 15h**

Oc Ondaine contre Pays de Coise

**Délégué à la charge de Pays de Coise : M. Franck ANGUAL**